



FACULTÉ DE MÉDECINE

JACQUES LISFRANC | SAINT-ÉTIENNE

Organisation des Enseignements Licence Science pour la Santé Deuxième Année

BIENVENUE
à la Faculté de Médecine
Jacques Lisfranc



Année Universitaire 2022 - 2023

I. DISPOSITIONS GENERALES

Vu le Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU le juin 2020

Bienvenue à la faculté de Médecine de Saint-Etienne, composante de l'Université Jean Monnet !

La faculté de médecine vous accueille au sein du Campus Santé Innovation.

L'équipe pédagogique et administrative sera soucieuse de votre réussite et présente pour vous encadrer et vous soutenir tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire !

1. FACULTE DE MEDECINE - VOS INTERLOCUTEURS

<u>DOYEN</u> Professeur Philippe BERTHELOT VISIONNEZ le MOT DU DOYEN : https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html	
<u>ASSESEUR A LA PEDAGOGIE</u> Professeure Claire BOUTET	
<u>RESPONSABLE ADMINISTRATIF</u> Madame Alexia COUPEZ	
<u>RESPONSABLE DE LA SCOLARITE en</u> <u>charge du premier cycle</u> Monsieur Jonathan BUGNAZET Tel : 04 77 42 18 87	<u>RESPONSABLE LICENCE</u> Professeure Nathalie PEREK
<u>SCOLARITE PREMIER CYCLE</u> medecine-sco1@univ-st-etienne.fr Gestionnaire Licence Sciences pour la Santé Madame Geraldine Desarmeaux 04 77 42 14 13 <i>Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30</i>	

RESPONSABLE Deuxième année de licence
Professeure Nathalie PEREK

Responsable Accès Santé Licence ou LAS
Docteure Nadia BOUTAHAR

E-mail : prenom.nom@univ-st-etienne.fr

Visitez le Campus Santé Innovation avec notre immersion 360° : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html>

2. LA FORMATION ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La mention **Sciences pour la Santé** s'adresse à des étudiants désireux d'acquérir une compétence scientifique dans le domaine de la santé. L'enseignement repose sur l'acquisition de connaissances scientifiques et transdisciplinaires des domaines de l'ingénierie et de la prévention appliquée à la santé.

La Licence Sciences pour la Santé garde un caractère généraliste, elle offre un accès Santé (L.AS) car la licence se compose d'une majeure Santé. Les étudiants souhaitant s'inscrire dans ce processus le font selon les modalités décrites dans le Règlement d'Admission en 2eme année des filières MMOPK.

La licence Sciences Pour la Santé possède une spécialisation en deux parcours en Licence 2.

- **Parcours « Sciences Médicales Appliquées à l'Ingénierie en Santé et e-santé ».**
- **Parcours « Sciences Médicales Appliquées à la Prévention et l'Accompagnement en Santé et e-santé »**

L'année universitaire est découpée en **deux semestres**.

PREMIER SEMESTRE

Réunion de rentrée	Vendredi 2 septembre 2022
Démarrage des cours	Lundi 5 septembre 2022
Cours du semestre 1	Du lundi 5 septembre matin au mardi 6 décembre
Contrôle continu	Des contrôles sont prévus au cours du semestre
Vacances de Toussaint	Du Lundi 31 octobre 2022 soir au Lundi 7 novembre 2022 matin
Semaine Révision du premier semestre	Du Mardi 6 décembre soir au 15 décembre 2022 au soir
Examens Contrôles Terminaux	Les 15-16-17-19-20 décembre 2022

Choix des parcours	Appliweb en novembre
Vacances de Noël	Du Mardi 20 Décembre 2022 soir au Lundi 2 Janvier 2023 matin
Publication des résultats du semestre 1	Fin Janvier – début Février

* UE : Unités d'enseignements

DEUXIEME SEMESTRE

Reprise des cours du semestre 2	Lundi 2 janvier 2023 réunion du semestre 2
Cours:	Du Mardi 3 janvier 2023 au Vendredi 15 avril 2023 au soir
Contrôle continu	Au cours du semestre
Semaine de vacances de Février	Du Lundi 14 février 2023 au 18 février 2023
Semaine de Révision	Du Lundi 18 avril 2023 matin au Vendredi 22 avril 2023 au soir
Examens finaux	Période du 25 avril au 6 mai 2023
Délibérations à l'issu des épreuves du premier groupe (Session 1)	Semaine du 23 mai 2023
Session de rattrapage (Session 2)	Entre le Lundi 20 juin et le Mardi 28 Juin 2023
Délibérations à l'issu des épreuves du second groupe	Lundi 11 juillet 2023

3. LES MODULES, LA DUREE DES ENSEIGNEMENTS ET LEUR ORGANISATION :

L'organisation de la L2 Sciences pour la Santé est décrite dans le document MCCC ci après En résumé,

L'enseignement de la licence est constitué de bloc de compétences :

- Des Unités d'Enseignement (UE) en Santé
- Des Unités d'Enseignements Spécifiques Ingénierie et Prévention
- Des Enseignements transversaux (anglais, numérique, communication, UE libre, PPP, Informatique)

Le cours sont communs au Semestre 3 et au semestre 4, l'étudiant doit faire un choix de Parcours soit ingénierie soit Prévention par une Appliweb. L'acceptation des choix est faite sur le dossier de l'étudiant et en fonction des capacités d'accueil de la formation.

Les modalités de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début d'année. Chaque module comprend un enseignement magistral (CM) et un éventuel enseignement dirigé (TD et/ou TP).

SEMESTRE 3

MAQUETTE								
Blocs de connaissances et de compétences (BCC)			Unités d'Enseignement (UE)			Volumen horaire prévisionnel (temps d'étudiant)		
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Crédits	Coefficients	Enseignements		
						CM	TD	TP
B1 SANTE	11	11						
			UE1 BIOLOGIE CELLULAIRE ET TISSULAIRE	4	4	12	8	4
			UE2 HORMONOLOGIE	2	2	8	6	
			UE3 SCIENCES DU MEDICAMENT	2	2	8	6	
			UE4 PHYSIOLOGIE ET METABOLISME	3	3	8	8	4
B2 OUTILS TRANSVERSAUX	8	7						
			UES ANGLAIS	2	2		20	
			UE6 OUTILS DE COMMUNICATION	2	2	4	6	
			UEOS	2	2		20	
			UER PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	2	1		20	
B3 SPECIALITE INGENIERIE ET PREVENTION	11	11						
			UE9 GESTION DES RISQUES	1	1	4	4	
			UE10 EPIDEMIOLOGIE ET SANTE PUBLIQUE	1	1	4	4	
			UE11 PSYCHOLOGIE	1	1	4	4	
			UE12 COMMUNICATION ET MARKETING EN SANTE	1	1	4	4	
			UE13 ETHIQUE ET DEONTOLOGIE	1	1	4	4	
			UE14 CHIMIE APPLIQUEE A LA SANTE	3	3	10	15	
			UE15 BIOMATHEMATIQUES	3	3	10	15	

SEMESTRE 4

option ingénierie								
Blocs de connaissances et de			Unités d'Enseignement (UE)			Volumen horaire prévisionnel (temps d'étudiant)		
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Crédits	Coefficients	Enseignements		
						CM	TD	TP
B1 SANTE	13	13						
			UE1 BIOCHIMIE BIOLOGIE MOLECULAIRE	4	4	10	6	8
			UE2 IMMUNOLOGIE	2	2	6	6	4
			UE3 HEMATOLOGIE	2	2	6	6	4
			UE4 AGENTS PATHOGENES	5	5	12	12	12
B2 OUTILS TRANSVERSAUX	9	8						
			UE5 INFORMATIQUE EN ESANTE	3	3	8	12	
			UE6 OUTILS BUREAUTIQUES	2	1	2		10
			UEOS	2	2		20	
			UE8 ANGLAIS	2	2		20	
B3 INGENIERIE EN SANTE	8	8						
			UE9 BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	3	3	12	8	4
			UE10 OPTIQUE	3	3	12	4	4
			UE11 BIOPHYSIQUE DES TRANSPORTS MEMBRANAIRES VECTORISATION	2	2	6	6	4

option prevention								
Blocs de connaissances et de compétences (BCC)			Unités d'Enseignement (UE)			Volumes horaires prévisionnels (temps étudiants)		
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Crédits	Coefficients	Enseignements		
						CM	TD	TP
B1 SANTE	13	13						
			UE1 BIOCHIMIE BIOLOGIE MOLECULAIRE	4	4	10	6	8
			UE2 IMMUNOLOGIE	2	2	6	6	4
			UE3 HEMATOLOGIE	2	2	6	6	4
			UE4 AGENTS PATHOGENES	5	5	12	12	12
B2 OUTILS TRANSVERSAUX	9	8						
			UE5 INFORMATIQUE EN ESANTE	3	3	8	12	
			UE6 OUTILS BUREAUTIQUES	2	1	2		10
			UEOS	2	2		20	
			UE8 ANGLAIS	2	2		20	
B3 STRATEGIES DE PREVENTION	8	8						
			UE9 ORGANISMES ET POLITIQUES DE PREVENTION EN SANTE	2	2	9	9	
			UE10 PREVENTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE	1	1	4	4	
			UE11 DEPISTAGE ET PREVENTION DES RISQUES EN MILIEUX SPECIFIQUES	2	2	16		
			UE12 HANDICAP ET SOCIETE	1	1	4	4	4
			UE13 PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION	1	1	4	4	
			UE14 PSYCHOLOGIE DE L'EDUCATION	1	1		9	

Double Diplomation Sciences Infirmières

Les étudiants font leur L1 PASS et intègrent le DE d'infirmière, s'ils souhaitent la double diplomation, ils peuvent dès leur 2ème Année de DE s'inscrire en L2 SPS pour suivre le parcours Prévention suivant :

Ils valident des UE de leur cursus initial infirmières et des UE du Parcours Prévention soit :
 5 ECTS du S3 de la licence et des UE Sc infirmières
 5 ECTS du S4 de la licence et des UE Sc infirmières
 Selon la maquette ci-dessous.

S3 Parcours Prévention option Sciences infirmières

Intitulés d'enseignement (UE)	Éléments constitutifs d'UE (ECUE) : cours, modules, ...	Indiquer ici si l'UE ou l'ECUE est obligatoire, optionnel ou facultatif	Crédits	Coefficients	Volumes horaires					
					CM	TD	TP	A distance	Tutorat	Autre
cursus infirmière	IE1 Bloc Sc infirmières	Obligatoire	20	20						
	Physiopathologie et Thérapeutique - Processus	Obligatoire	5	5	30	10	10			
	Physiopathologie et Thérapeutique - Pharmacologie et Physiopathologie et	Obligatoire	5	5	30	10	10			
	Santé publique Economie de la Santé		5	5	20	20	15			
	IE2 Outils transversaux		5	5						
Anglais	Obligatoire	1	1		10					
Projet de soins		2	2	5	15	5				
Communication et conduite de projet	Obligatoire	2	2		40					
5 ECTS Obligatoire à suivre dans la formation Licence	IE3 Bloc Prévention	Obligatoire	5	5						
	Gestion des Risques	Obligatoire	1	1	4	4				
	Epidémiologie Santé publique	Obligatoire	1	1	4	4				
	Psychologie	Obligatoire	1	1	4	4				
	Communication et Marketing en Santé	Obligatoire	1	1	4	4				
	Ethique deontologie	Obligatoire	1	1	4	4				

S4 Parcours Prévention option Sciences infirmières

Code UE	Intitulés d'enseignement (UE)	Éléments constitutifs d'UE (ECUE) : cours, modules, ...	Indiquer ici si l'UE ou l'ECUE est obligatoire, optionnel ou facultatif	Crédits	Coefficients	Volumes horaires			
						CM	TD	TP	
UE cursus infirmières	UE1 Bloc Sc infirmières		Obligatoire						
	Donné en équivalence	soins d'urgence	Obligatoire	4	4	5	18	4	
	Donné en équivalence	Physiopathologie et Thérapeutique - Défaillances organiques et	Obligatoire	5	5	30	10	10	
	Donné en équivalence	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Obligatoire	5	5	30	10	10	
		Soins éducatifs et préventifs	Obligatoire	3	3	0	15	15	
		Gestion des risques soins infirmiers		3	3	10	10	5	
	5 ECTS Obligatoire à suivre dans la formation Licence	UE2 Outils transversaux	Projet professionnel		2	2	10	20	20
		Donné en équivalence	initiation au marché de recherche scientifique		1	1	20	15	15
		Donné en équivalence	Anglais	Obligatoire	1	1		10	
		UE3 Bloc de Spécialités Stratégies de Prévention 1		choisir					
obligatoire	Organismes et politiques de prévention de la santé	choisir	2	2	8	8			
Obligatoire	Prévention primaire et secondaire	choisir	1	1	4	4			
Obligatoire	Dépistage et prévention des risques en milieux spécifiques	choisir	2	2	18				

4. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Lors de l'inscription administrative, les étudiants sont répartis en groupe de TD/TP, votre n° de groupe vous sera communiqué par l'administration. Vous devez toujours être en possession de votre carte d'étudiant. Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

Organisation des cours magistraux (CM)

Les cours magistraux du tronc commun santé auront dans la mesure du possible lieu du lundi au vendredi matin

Organisation des Enseignements dirigés (ED/TD)

La présence en travaux dirigés est obligatoire. Les ED sont spécifiques de certaines UE. Le détail de l'organisation des ED se trouvent sur Moodle

Les Travaux Pratiques se déroulent avec un nombre de places d'accueil limité, vous devrez impérativement respecter votre groupe, la présence est obligatoire. Le respect du port de la blouse et des mesures d'hygiène est impératif et l'étudiant devra s'y conformer.

Espace numérique de travail (ENT) – Plateforme MOODLE

L'ensemble des supports de cours et autres documents de travail seront déposés sur cette plateforme. Elle est organisée en plusieurs espaces spécifiques pour chaque UE.

Des forums de discussions sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront permettre de poser des questions aux enseignants.

5. MODALITES DES EXAMENS DE L'ANNEE DE LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE

DISCIPLINE

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles sanitaires en vigueur.

- Une tenue correcte est exigée.

Les règles générales de protection sanitaire doivent être respectées :

- Distanciation physique : pas de serrement de mains, pas d'embrassade, respect d'une distance d'un mètre entre les personnes.
- Port d'un masque et hygiène des mains avec une Solution Hydro-Alcoolique.

Accès dans les amphis et salles

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade.

La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

Respect des locaux et des matériels

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les détrit, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

Interaction avec les professionnels de la faculté (administration, enseignants, ...)

Les interactions orales et écrites (mail) avec l'ensemble des personnes travaillant à la faculté (dont les enseignants) doivent rester polies, courtoises et respectueuses.

Le non-respect de ces simples règles de savoir-vivre pourra faire l'objet d'une commission disciplinaire.

Pour les étudiants majeurs, la communication se fait directement avec l'étudiant. Des interactions avec la famille sont possibles avec l'accord de l'étudiant et uniquement en présence de l'étudiant. Pour cela, une demande préalable devra être faite.

6. MODALITES DE VALIDATION DE L'ANNEE DE LICENCE

L'année de Licence 2 Sciences pour la Santé se conforme **au Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU.**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences précisent pour chaque unité d'enseignement (UE) les poids relatifs (coefficients) des contrôles continus et des examens finaux des semestres 1 et 2

L'année de Licence 2 est validée si et seulement si les conditions ci-dessous sont réunies :

- Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20

Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux. Les UE de chaque semestre se compensent entre elles. La validation de l'année de Licence entraîne l'obtention de 120 ECTS.

Assiduité :

Sauf en cas de dispense inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant ou de dispositions particulières prévues dans le règlement des études applicable à la formation, l'assiduité aux séances d'enseignement (Cours, TD, TP, ...) ainsi qu'aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation est obligatoire.

Absence :

En cas d'absence, les justificatifs (certificat médical, convocation, justificatif d'un cas de force majeure, ...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent doivent être présentés aux enseignants concernés dès le retour de l'étudiant, puis remis au service de scolarité dans un délai maximal de 15 jours. Ce dernier les communique au responsable pédagogique et au jury concernés.

Si les justificatifs sont recevables, l'absence est considérée comme justifiée (ABJ).

Si un étudiant est absent ponctuellement lors d'une épreuve de contrôle continu ou une séance de travaux ou d'activités pratiques notés, pour une cause dûment justifiée l'enseignant responsable est en droit de proposer ou d'imposer à l'étudiant un travail différent lui permettant une évaluation et un contrôle des connaissances et des compétences continues.

Passé le délai de 15 jours ou en l'absence de justification recevable, l'absence est considérée comme injustifiée (ABI).

Toute absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences ou à plus de trois séances de TD ou de TP entraîne la mention « absence injustifiée (ABI) » pour l'UE ou le semestre concerné : l'étudiant est déclaré « défaillant (DEF) » entraînant une session 2.

Le calendrier des épreuves est communiqué via l'ENT.

Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen à l'heure indiquée sur la convocation de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Les étudiants ne doivent conserver sur les tables que le matériel nécessaire pour composer et leur carte d'étudiant.

Toutes les modalités sont précisées avec la convocation aux épreuves et sont reprises avant le démarrage de l'épreuve

Des demandes d'aménagement (tiers temps ou autre) aux épreuves sont possibles il faut en faire la demande : :

- A la [cellule Handicap](#) de la faculté si cet aménagement est lié à une situation de handicap : pour prendre rendez-vous accueilhandicap@univ-st-etienne.fr ou 04 77 42 17 22 (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html>),
- A la Médecine Préventive Universitaire en cas de problèmes médicaux (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>) : cf plus loin dans le livret pour avoir les coordonnées
- A la scolarité de la faculté de Médecine

Session de rattrapage

Les épreuves de rattrapage des deux semestres, s'organisent en juin.

Les étudiants sont convoqués aux épreuves de rattrapage quand ils n'ont pas validé leur année et seulement dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Les modalités d'évaluation des épreuves de rattrapage peuvent être différentes de celles de l'évaluation principale et peuvent prendre la forme d'une épreuve écrite ou orale.

Le jury délibère à l'issue des épreuves de rattrapage pour valider ou non l'année de Licence.

Bonifications

Les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de bonifications des moyennes semestrielles décrits dans le règlement général des études de l'Université Jean Monnet. (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html>).

Certaines bonifications sont cumulables entre elles, dans la limite de 0,60/20.

A noter : Les bonifications ne sont pas prises en compte pour l'admission en deuxième année des filières MMOPK.

7. PROCEDURE D'ADMISSION DANS LES ETUDES DE SANTE

La Licence 2 Sciences pour la Santé offre un accès Santé (L.AS) . Les étudiants souhaitant s'inscrire dans ce processus le font selon les modalités décrites dans le Règlement d'Admission en 2eme année des filières MMOPK.

Les étudiants ont deux chances de concourir.

Seuls, les étudiants ayant validés leur 120 ECTS de l'année de Licence 2 en session 1 peuvent candidater à l'admission en deuxième année des filières MMOPK.

Pour les filières de Médecine et de Kinésithérapie, se référer au **Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet** adopté en CFVU.

Pour les filières de santé de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie, la notation et le classement des étudiants respecteront les règles définies dans le règlement de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (se référer à ce règlement).

8. VIE QUOTIDIENNE

Bibliothèque universitaire

Responsable : Mme Florence Favier

Contact : Tél. 04 77 42 14 19, E-mail : bu.sante@univ-st-etienne.fr

L'ensemble des renseignements nécessaires (plan, services, horaires) est disponible sur le site de la faculté <https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/tout-savoir-sur-mes-bu/bu-sante.html>

Cellule de Soutien de la Faculté de Médecine

La Faculté de médecine a créé une cellule de soutien à votre attention. L'objectif est de vous permettre de parler des difficultés que vous rencontrez en toute confidentialité.

Pour faciliter votre démarche, une adresse électronique dédiée a été créée pour contacter les membres de cette cellule : medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Cette cellule est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean Philippe Klein. Soyez assurés, que le seul but est de vous écouter, vous soutenir et de vous accompagner, il n'y a aucun risque de sanction sur vos études ou de diffusion des échanges réalisés lors de ces rendez-vous.

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/cellule-de-soutien.html>

Toutes les aides UJM et CROUS

Vous trouverez sur les liens suivants toutes les aides mises en œuvre pour les étudiant.e.s par l'UJM et ses partenaires <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/aides-ujm-et-partenaires.html>

Types d'aides :

- Sociales et financières
- Numérique
- Médico-psychologique
- Violences
- Distanciés mais pas isolés

Médecine Préventive Universitaire (MPU)

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>

Localisation : Maison de l'Université de la faculté Jean Monnet, 10, rue Tréfilerie, Saint-Etienne, 1er étage

Contact secrétariat : Tel. 04 69 66 11 00

Accueil des étudiants tous les jours de de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf Vendredis de 8h00 à 12h00

Le Service de Médecine Préventive Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue, une diététicienne. La directrice est le Dr Brigitte POIZAT.

Les missions de la Médecine Préventive Universitaire :

- Informer, de prévenir et d'orienter sur tout ce qui concerne la santé ;
- Proposer des consultations de prévention médicales et infirmières, des vaccinations
- Délivrer des certificats médicaux (pratique de sport en compétition, autres) ;

- Etablir un suivi et une orientation spécifique par des consultations psychologiques et de nutrition
- Accueillir les étudiants en situation de Handicap et proposer les aménagements spécifiques adaptés aux études
- Proposer un accompagnement social aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants souffrant de troubles de la santé par la présence d'un service social.

Attention, la MPU n'est pas un centre de soins et vous devez déclarer un médecin traitant pour les soins de santé courants.

Points importants pour les étudiants : vérification et mise à jour des vaccinations obligatoires en vue des futurs stages (bien penser à anticiper : la vaccination contre l'hépatite B et contre la COVID-19 qui sont obligatoires pour le stage en laboratoire / infirmier et qui demandent plusieurs injections à distance).

Associations étudiantes

L'Association des Etudiants en Sciences pour la Santé ou GASS organisera des événements dans la faculté tout au long de l'année, se renseigner directement auprès de l'association.

Restauration

Vous restaurer au plus près de votre lieu d'études ? Faire un repas complet ? Manger sur le pouce ? La restauration universitaire est gérée par le CROUS de Lyon, qui propose 2 restaurants et 5 cafétérias à Saint-Etienne et 1 cafétéria à Roanne. Payez vos repas avec votre carte Izly, un QR code ou un smartphone.

Sur le campus innovations santé, vous trouverez Cafétéria Médecine au sein de la faculté de médecine. Heures d'ouverture : lundi à vendredi 7h30 - 14h30

Tous les renseignements sur les modalités et les autres lieux de restaurations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-etudiante/restauration.html>